

# **Ladybird - Système de pilotage de réseaux ferroviaires miniatures**

## **Conditions générales de vente applicables au 01/03/2020**

### **1 – Clauses générales**

Les présentes conditions générales de vente sont conclues, d'une part, entre la société Ligéa automatismes au capital de 2.000 € dont le siège social est à PONTOISE (95300) 9, rue des cépages, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 768 926 ci-après dénommée « Ligéa », et d'autre part, par toute personne physique ou morale, souhaitant procéder à l'achat du système de pilotage de réseaux ferroviaires miniatures, dénommée ci-après « l'acheteur ».

Le système de pilotage de réseaux ferroviaires miniatures est dénommée ci-après « Ladybird ».

Les présentes conditions générales de vente s'adressent à un consommateur qui dispose de sa pleine capacité juridique.

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations entre Ligéa et l'acheteur, et les conditions applicables à tout achat de Ladybird.

L'acquisition de Ladybird implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente et de son annexe « Processus de mise en œuvre » évoquée au point 2 – Caractéristiques des biens et services proposés.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Ligéa.

Ligéa se réserve le pouvoir de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

### **2 – Caractéristiques des biens et services proposés**

Ligéa est un système de pilotage de réseaux ferroviaires miniatures.

Il est constitué, notamment, d'un logiciel, d'un coffret électronique, de cordons et plaquettes de raccordement, d'une prestation de réalisations des divers schémas nécessaires, de la mise en œuvre sur le réseau ferroviaire miniature de l'acheteur.

Le processus de mise en œuvre décrit, notamment, le déroulé de la mise en œuvre, les délais contractuels entre Ligéa et l'acheteur, les prestations et fournitures assurées par Ligéa, les prestations et fournitures à la charge de l'acheteur, les conditions de mise en œuvre sur site.

### **3 – Prix**

Les prix figurant sur le devis sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Dès que l'acheteur prend possession physique des produits commandés, les risques de pertes ou d'endommagement des produits lui sont transférés.

### **4 – Commandes**

L'acheteur qui souhaite acheter Ladybird doit obligatoirement :

- indiquer ses nom, prénom, adresse de facturation et adresse d'installation pour l'établissement du devis,
- accepter les présentes conditions générales de vente, le processus de mise en œuvre et le devis par apposition du lieu, de la date, de son nom, de la mention « bon pour accord » et de sa signature. Ces documents devront être retournés à Ligéa par courrier,
- effectuer le paiement des acomptes et du règlement final dans les conditions précisées par les présentes conditions générales de vente.

Ligéa communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande reçue.

Ligéa adressera par voie électronique les factures d'acompte et remettra la facture finale sous forme papier le jour de l'installation.

### **5 – Rétractations**

Ladybird est un bien confectionné à la demande de l'acheteur (article L212-21-8 du code de la consommation) qui ne peut se prévaloir des dispositions de l'article L121-21 du code de la consommation, à savoir, son droit de rétractation dans les 14 jours à compter de la commande.

## **6 - Annulations**

Des cas de force majeure peuvent empêcher l'acheteur de mener à terme la mise en œuvre de Ladybird. L'acheteur adresse à Ligéa un courrier recommandé avec accusé de réception en indiquant qu'il est dans l'impossibilité de poursuivre le projet et les raisons qui conduisent à son empêchement.

Le courrier adressé par l'acheteur ne constitue aucunement une obligation pour Ligéa d'accepter l'annulation de la vente.

Ligéa notifie à l'acheteur son accord ou son refus par courrier avec accusé de réception. En cas de refus, Ligéa n'est pas tenu de préciser les raisons de son refus.

En cas d'acceptation par Ligéa, le client ne pourra se prévaloir du remboursement des acomptes.

## **7 - Paiement**

Toute commande est payable dans la monnaie indiquée sur le devis. Le paiement s'effectue suivant le calendrier spécifié dans le processus de mise en œuvre.

Pour régler les acomptes, l'acheteur dispose des modes de paiement suivants :

- chèque,
- virement bancaire.

Le règlement final s'effectue par chèque le jour de la mise en œuvre sur site.

## **8 - Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Ligéa une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris les acomptes, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement

## **9 - Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Ligéa.

## **10 - Clause de réserve de propriété**

La société Ligéa conserve la propriété des biens et services vendus jusqu'au paiement intégral du prix.

## **11 - Livraisons**

La livraison est assurée par Ligéa lors de la mise en œuvre sur site.

Le délai de livraison spécifié dans le processus de mise en œuvre est donné à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra donner lieu au profil de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts,
- l'annulation de la commande.

La date de livraison est fixée d'un commun accord entre l'acheteur et Ligéa suivant ce qui est indiqué dans le processus de mise en œuvre. Lorsque la date de mise en œuvre est décidée et si elle est annulée à l'initiative de l'acheteur, Ligéa est en droit de facturer à l'acheteur les frais de déplacement engagés et les frais d'annulation.

## **12 - Garanties**

Ladybird bénéficie de la garantie légale prévue à l'article L.1641 et suivant du Code Civil. Cette garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des éléments affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit.

L'acheteur s'engage à ne pas effectuer des manipulations des éléments électroniques ou des modifications du câblage sans l'accord de Ligéa. Dans le cas contraire, l'acheteur ne pourra pas prétendre à bénéficier de la garantie légale pour les éléments en défaut par suite de ces manipulations ou modifications.

En cas de dysfonctionnement, l'acheteur adresse un mail à l'adresse sav@ligea.fr en décrivant les problèmes rencontrés. Si le dysfonctionnement nécessite l'envoi d'un élément électronique à Ligéa pour investigation ou réparation, les frais d'envoi sont à la charge de l'acheteur qui ne pourra se prévaloir d'un remboursement. Les frais de retour à l'acheteur sont à la charge de Ligéa. Le transport de retour s'effectue sous responsabilité de l'acheteur.

L'envoi d'un élément électronique à Ligéa doit s'effectuer dans un emballage approprié pour éviter toute dégradation en cas de choc ou chute. Les frais de remise en état, à la suite de dégradations durant le transport de l'acheteur vers Ligéa, sont à la charge de l'acheteur.

### **13 - Garanties de pérennité**

Ligéa assure la garantie de pérennité du logiciel et du coffret électronique pendant une période de dix ans.

Les clauses de cette garantie s'appliquent sans conditions à tout repreneur de la société Ligéa.

Dans le cas où l'activité cessera sans repreneur, les sources du logiciel, les schémas des cartes électroniques, les dessins des circuits imprimés, la nomenclature des composants et les microprogrammes seront rendus publics, sous réserve que ces données ne soient utilisées que pour maintenir la solution Ladybird ; les utilisateurs seront informés du média utilisé pour stocker les fichiers.

Ligéa assure la correction des bogues du programme et la mise à disposition gracieuse des versions qui les corrigent. Dans le cas où une nouvelle version de Windows ne permettrait plus le fonctionnement du logiciel (évolutions substantielles du système d'exploitation, nouveau processeur qui équipe les micro-ordinateurs), Ligéa s'engage à développer une nouvelle version de Ladybird, sous un délai d'un an maximum. Les temps de développement seront pris en charge par Ligéa. L'acquisition des outils de développement pourront être facturés dans la limite des 200 € par utilisateur qui souhaite bénéficier de cette version.

Ligéa prévient toute obsolescence des composants qui équipent les cartes électroniques. Dans le cas où des composants ne seraient plus disponibles, Ligéa s'engage à développer, sous un délai de trois mois, de nouvelles cartes compatibles (dimensions, connectique, fonctionnel) avec les cartes auxquelles elles se substituent.

### **14 - Force majeure**

La responsabilité de la société Ligéa ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **15 – Clause relative au règlement général des données personnelles**

L'acheteur consent à que la société Ligéa collecte et traite des données à caractère personnel le concernant à des fins commerciales telles que le suivi des études établies à sa demande ou la gestion du recouvrement de créances. Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et au-delà pour permettre à Ligéa d'accomplir ses obligations légales et réglementaires. L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant Ligéa à l'adresse suivante :

Ligéa automatismes – 9, rue des cépages – 95300 Pontoise

ou par mail à :

contact@ligea.fr

Il peut également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente

### **16 – Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Pontoise.